

N° 1244 ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le

- 5 MARS 2025

DECISION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

H A

E

../.

Directions	Postes vacants
Guelmim-Ouad Noun, Laayoune-Sakia Hamra et Dakhla Oued Dahhab	Division Vétérinaire de Laayoune
	Laboratoire Régional d'Analyses et de Recherches de Laayoune
	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux de Laayoune
Oriental	Laboratoire Régional d'Analyses et de Recherches de Berkane
Souss-Massa	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux d'Agadir

Article 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être classé, au moins aux grades d'Administrateur 2^{ème} Grade, de Médecin vétérinaire et d'Ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer d'au moins de 4 ans d'ancienneté en qualité de titulaire.

Article 3 : Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (**en 4 exemplaires**) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

HA

../.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le19 MARS 2025.....sous pli fermé.

Article 5 : La présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient hors délai.

A H F E


ONSSA
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah